

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 2 novembre 2015 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy
M. Gilles Deshaies
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

2015-11-225 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2015-11-226 Adoption de l'ordre du jour 2 novembre 2015

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 2 novembre 2015

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 5 octobre 2015

Résolution: Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2015

CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution : Dépôt d'une recommandation du CCU

Résolution : Dérogation mineure : Nathalie Lamoureux

Résolution : Réclamation de la subvention du député

Résolution : Travaux de voirie

Résolution : Rapport du maire

Résolution: Nomination du pro-maire

Résolution : Dépôt des intérêts pécuniaires

Résolution : Offre de service : Archives 2016

Résolution: Demande de don: Fête de Noël du comité des loisirs

Résolution : Demande de don : Album des finissants

Résolution : Demande de don : Opération nez rouge

Résolution : Offre de service : Nadeau Photo Solution

Résolution : Paiement des comptes au 2 novembre 2015

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2015-11-227 Dispense de lecture du procès-verbal du 5 octobre 2015

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015, puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2015-11-228 Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2015

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015.

Adoptée.

Correspondance

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2015-11-229 Résolution : Dépôt d'une recommandation du CCU

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme dans le dossier de la demande de dérogation mineure du Nathalie Lamoureux.

Le but de cette demande est d'accepter que le lot 13-A-4-2, pour lequel un permis de lotissement a été émis, pour permettre la reconstruction d'un bâtiment principal sur cet emplacement. Cette propriété est située au 5875, Route 263.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement aux élus municipaux d'accorder cette dérogation mineure.

Adoptée.

2015-11-230 Décision : Dérogation mineure : Nathalie Lamoureux

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par Nathalie Lamoureux, propriétaire du 5875, Route 263 à Ste-Praxède;

Attendu que cette dérogation mineure a pour but de reconnaître le lot 13-A-4-2, lequel lot a été créé suivant un plan fourni par l'arpenteur Michel Perreault et pour lequel le permis 2002-43 a été accordé en 2002;

Attendu que l'arpenteur-géomètre a indiqué à la municipalité que ce lot bénéficiait de privilège au lotissement selon l'article 256.2 de la L.A.U.;

Attendu qu'il est opportun que la Municipalité de Ste-Praxède confère à ce lot les droits de reconstruction possible, tant pour une nouvelle construction d'un bâtiment principal que pour une reconstruction suite à un sinistre;

Attendu que cette propriété est actuellement en vente et que les futurs acheteurs souhaitent avoir l'assurance que le lot 13-A-4-2 leur confère des droits de construction;

Attendu que si cette dérogation n'est pas accordée, la propriétaire actuelle et les éventuels acheteurs se retrouvent avec un préjudice sérieux;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande aux élus municipaux d'accorder cette dérogation;
En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'accorder la dérogation mineure pour la propriété située au 5875, Route 263 à Ste-Praxède et de ce fait, de reconnaître un droit de reconstruction sur le lot 13-A-4-2 du Rang Un, Canton de Price.

Adoptée.

2015-11-231 Résolution : Réclamation de la subvention du député

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 9 000,00 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

2015-11-232 Résolution : Travaux de voirie

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement d'embaucher l'entrepreneur Gilles Bourgault pour l'installation de deux ponceaux dans le Rang 11. L'inspecteur est mandaté pour se procurer les tuyaux nécessaires à la Coop de Weedon.

Un budget de l'ordre de 5 000,00 \$ est alloué pour ces travaux. Si le budget le permet, il est convenu de procéder à du reprofilage de fossés dans le Rang 11.

Le coût de ces interventions sera assumé par une subvention obtenue du Ministère des Transports de l'ordre de 10 000,00 \$.

Adoptée.

2015-11-233 Résolution : Rapport du maire

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement de confirmer le dépôt du rapport du maire, M. Daniel Talbot, dans les délais requis par la loi.

Adoptée.

2015-11-234 Résolution: Nomination du pro-maire

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gilles Deshaies

et résolu unanimement que M. Paul Audet soit nommé pro-maire pour les prochains six mois.

A ce titre, M. Paul Audet, remplacera le maire Daniel Talbot en son absence.

Adoptée.

2015-11-235 Résolution : Dépôt des intérêts pécuniaires

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement de confirmer que tous les élus procéderont au dépôt de leurs déclarations des intérêts pécuniaires dans les délais requis par la loi.

Le Ministère des Affaires Municipales sera informé du dépôt des ces déclarations.

Adoptée

2015-11-236 Résolution : Offre de service : Archives 2016

Attendu que la municipalité doit se doter d'un nouveau calendrier de conservation des archives municipales;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'épuration des documents archivés présentement;

Attendu que les documents conservés doivent être désignés comme « actifs-semi-actifs ou permanents »;

Attendu que le Centre d'archives de la région de Thetford nous offre un service de gestion documentaire;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service du Centre des Archives de la Région de Thetford-MRC des Appalaches, pour procéder à une première phase de gestion documentaire dès le début de 2016;

Pour un montant de 2 000,00 \$, deux archivistes seront sur place pour une période de cinq jours.

Adoptée.

2015-11-237 Résolution: Demande de don: Fête de Noël du comité des loisirs

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de faire un don de 400,00 \$ au comité des loisirs de Ste-Praxède pour la fête de Noël des enfants.

Adoptée.

2015-11-238 Résolution : Demande de don : Album des finissants

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de faire un don de 50,00 \$ à la Polyvalente de Disraeli pour l'album des finissants.

Adoptée.

2015-11-239 Résolution : Demande de don : Opération nez rouge

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement de faire un don de 100,00 \$ à l'organisme « Opération nez rouge ».

Adoptée.

Offre de service : Nadeau Photo Solution

Des informations étant manquantes pour une prise de décision, il est convenu de reporter en décembre prochain l'intention du conseil quant à l'offre de service de Nadeau Photo Solution pour la réalisation de photos virtuelles, réalisées avec un drone.

2015-11-240 Paiement des comptes au 2 novembre 2015

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de confirmer et d'accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 2 novembre 2015, laquelle s'élève à 28 664,17 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, dir. gén. sec.-trés.,. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

2015-11-241 Mandat à Me Odette Gagné : Mise en demeure de bornage Municipalité de Ste-Praxède –vs- Ferme Rémavie

Attendu la contestation du piquetage d'une partie du Chemin Giroux, réalisé à la demande du conseil, par Ferme Rémavie;

Attendu qu'une résolution a été adoptée en mai 2015, mandatant Me Odette Gagné, avocate, de transmettre une mise en demeure de borner à Ferme Rémavie afin de régulariser la question de la localisation de ce chemin municipal;

Attendu que l'envoi de la mise en demeure de borner avait été suspendue car nous étions informés que l'arpenteur-géomètre Monsieur Pierre Hains, professionnel mandaté par Ferme Rémavie à l'automne 2014, devait nous fournir un rapport contenant ses prétentions quant à l'emplacement des limites du Chemin Giroux ;

Attendu que le conseil a ainsi accordé un délai supplémentaire avant de procéder à l'envoi d'une mise en demeure de borner afin d'éviter des frais importants à chacune des parties et dans l'espoir d'un règlement rapide de ce dossier;

Attendu que nous sommes toujours dans l'attente de la production du rapport de l'arpenteur-géomètre de Ferme Rémavie, malgré de nombreux engagements de ce dernier, au cours des derniers mois, de nous l'acheminer sans délai;

Attendu que le conseil municipal est d'avis qu'il est temps de procéder dans ce dossier et de donner suite à aux démarches prévues à la résolution de mai 2015;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que la municipalité informe Me Odette Gagné de procéder à l'envoi de la mise en demeure de borner;

Au surplus, Me Gagné est mandatée pour effectuer les démarches et proposer à cette procédure le nom d'un arpenteur-géomètre qui serait mandaté par les parties pour procéder aux opérations requises;

Il est à noter que la conseillère, Madame Manon Roy, n'a ni voté, ni participé aux délibérations concernant cette résolution.

Adoptée.

2015-11-242 Soumission pour un défibrillateur

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement que le maire soumette des prix de défibrillateur pour l'édifice municipal.

Deux prix devront être déposés à la séance de décembre pour procéder à l'achat.

Adoptée.

Questions des personnes présentes

2015-11-243 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 20 h 30.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.